



*Ecole Nationale de Musique
et de Danse*

Edgar NIBUL

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE,
DANSE ET THÉÂTRE
DE GUYANE

Projet d'Établissement



SOMMAIRE

AVANT PROPOS	Page 3
1.- PRESENTATION	Page 6
1.1 Le contexte socio-économique et culturel	Page 6
1.2 Les missions de l'ENMD	Page 7
1.3 Les disciplines enseignées	Page 7
1.4 ENMD institution participative et partenaire de la vie artistique locale	Page 8
- Actions internes	
- Actions externes	
1.5 Partenariats institutionnels	Page 9
- La DAC	
- L'Éducation Nationale	
- L'Université Antilles- Guyane	
1.6 Orientations particulières : ENMD, lieu riche en échanges culturels	Page 10
- Département de pratiques musicales hors cursus et de pratique amateur	
- Conventionnement	
- Accueil et échanges	
- Des enseignements spécifiques liés à l'environnement géographique et culturel	
2.- ETAT DES LIEUX ET ANALYSE	Page 12
2.1 L'organisation administrative	Page 12
L'organigramme	
Le Directeur	
Le personnel administratif et les services	
Le service «communication»	
Le service «production et formation»	
Le service «scolarité et régie»	
Le service comptabilité et traitement des salaires	
Le personnel enseignant	
La formation	
Administration et fonctionnement de l'établissement	
Le budget	
2.2 L'organisation pédagogique	Page 20
Les départements	
Les classes à horaires aménagés	
Le cursus des études musicales	
Tableau de répartition des élèves par cycles	
2.3 L'enseignement musical	Page 22
2.4 L'enseignement de la danse	Page 23

2.5 L'enseignement du théâtre	
2.6 Les élèves	Page 24
Les évaluations	
Les réunions de coordination	
Les productions	
Le département de pratiques musicales hors cursus et de pratique amateur	
Les pratiques collectives	
2.7 Les relations avec les associations et organismes	Page 28
Les partenaires institutionnels	
2.8 La coopération régionale	Page 30
2.9 Conclusion	Page 32
3.- PERSPECTIVES	Page 33
Les orientations stratégiques	
3.1 Axe stratégique 1 : Rayonnement de l'établissement et extension de ses missions sur l'ensemble du territoire	Page 34
3.2 Axe stratégique 2 : Développement des influences artistiques afro-caribéennes et afro-amazoniennes (préservation du patrimoine culturel)	Page 36
3.3 Axe stratégique 3 : Vers une évolution qualitative des enseignements	Page 38
3.4 Axe stratégique 4 : Poursuivre l'ouverture de l'établissement aux pratiques des arts traditionnels	Page 39
3.5 Axe stratégique 5 : Améliorer et consolider le fonctionnement administratif	Page 40
Tableau synthétique des actions	Page 42
4.- OUTILS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI	Page 44
Présentation des indicateurs de suivi du projet d'établissement	Page 45

AVANT-PROPOS

« ...Etre en accord avec les racines, intégrer dans l'enseignement les musiques pratiquées spontanément, telles sont les orientations qui permettront à l'Ecole Supérieure de Musique de Cayenne (ESMUC) de réaliser le consensus des musiciens guyanais qu'elle ne peut obtenir en l'état actuel de son fonctionnement .../... Cette approche diversifiée de la musique impliquant la participation active des principaux acteurs musicaux guyanais, est susceptible de donner naissance à une structure d'enseignement musical, solide et prospective... »

Ainsi s'exprime Daniel CHABRUN, inspecteur à la Direction de la Musique, dans le rapport de la mission qu'il effectue en 1985 aux Antilles-Guyane, en vue d'apprécier l'existant en matière d'enseignements artistiques.

Vingt sept ans nous séparent de la visite de M. CHABRUN à l'Ecole Supérieure de Musique de Cayenne, mise en place - à mon initiative, et j'en ai assuré la présidence et la direction - en juin 1981. Premier établissement d'enseignement artistique sur le territoire guyanais, son offre était relativement limitée en termes d'apprentissage instrumental. Toutefois son organisation pédagogique, calquée sur le modèle des conservatoires tels qu'ils existaient à cette époque dans l'Hexagone, laissait déjà transparaître ce qui allait constituer le cœur de son activité : enseignement individuel et collectif, pratique collective et diffusion musicale, dans un contexte sociologique particulier sur lequel je reviendrai.

Pour préparer le projet du futur établissement, j'avais reçu mandat du Conseil régional (recherche et aménagement de locaux, organisation administrative et pédagogique). Le 14 mars 1988, les 200 élèves de l'ESMUC étaient transférés à l'Ecole Régionale de Musique (ERM), devenue depuis, en 1991, l'Ecole Nationale de Musique en préfiguration.

C'est à cette école, qui a initié une programmation régulière et des enseignements méthodiques, qu'il faut imputer les progrès qui sont alors intervenus en matière d'enseignement musical et chorégraphique dans un environnement social défavorable qu'il a fallu sensibiliser puis éduquer à l'apprentissage et à l'écoute de la musique. Parallèlement, suivant le chemin tracé par l'ADACLAM, de nombreuses associations voyaient le jour pour la pratique de la danse et plus particulièrement du modern' jazz ; mais la danse contemporaine, au contraire de ce qui s'est passé en métropole, ne s'est pas popularisée et l'Ecole a seule maintenu dans cette discipline un enseignement régulier. La Guyane est un pays dont la population est « naturellement », c'est-à-dire culturellement, portée à la pratique de la musique et de la danse ; mais la tradition d'une transmission familiale n'était pas favorable à la mise en place d'une éducation artistique progressive, professionnelle, cohérente et multidisciplinaire. C'est l'action de l'école qui a permis de renverser cette tendance.

Durant les quinze dernières années, la musique et la danse ont connu un essor décisif et spectaculaire grâce à cette structure d'enseignement qui, prenant la mesure de ses missions au niveau de cette immense région qu'est la Guyane, a joué un rôle moteur de premier plan :

- en répondant à de multiples demandes de partenariats qui dépassaient souvent le cadre strict de l'enseignement (collectivités territoriales, associations, éducation nationale) ;
- en mettant en place chaque année un programme diversifié de diffusion musicale et chorégraphique ;
- en initiant la création des écoles municipales de musique des communes de l'Île de Cayenne, de Saint-Laurent et de Kourou et en aidant de manière conséquente à leur mise en place ;
- et bien sûr, à l'intérieur de l'École elle-même, en structurant progressivement mais solidement les enseignements autour du système par cycles, avec des objectifs – atteints – de réunir un nombre suffisant de musiciens pour former un orchestre symphonique, et d'accompagner l'essor des pratiques chorégraphiques, ceci malgré des moyens insuffisants, surtout en termes de recrutements d'enseignants qualifiés.

Le projet d'établissement actuel, je l'espère ardemment, initie une nouvelle étape. Etabli en concertation étroite avec les enseignants, il poursuit l'objectif, sur une terre sud-américaine que l'on sait particulièrement douée pour la musique et la danse, de donner aux jeunes Guyanais des formations qualifiantes, sanctionnées par des diplômes de niveau national, dans un contexte nouveau où l'élargissement de l'offre universitaire permet d'espérer de garder plus longtemps une partie au moins des élèves qui pourront ainsi parcourir des cycles complets.

Ce projet a quatre ambitions majeures :

- trouver un meilleur équilibre dans les enseignements et contenus pédagogiques entre les pratiques culturelles locales, régionales et la musique savante ;
- faire évoluer le niveau qualitatif de ses enseignements ;
- maintenir ses orientations en direction des pratiques collectives et développer la transversalité entre danse, musique et théâtre ;
- étendre progressivement les enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire et renforcer son implication dans les événements culturels locaux, en veillant à assurer une cohérence entre production, diffusion et projet pédagogique.

La mission première de l'établissement est la formation aux pratiques artistiques, laquelle s'étend des jeunes enfants aux adultes. Cette mission de démocratisation culturelle doit *assurer un accès à tous* et créer un lien permanent avec les acteurs culturels locaux et la population, en incluant dans ses enseignements les répertoires et les pratiques culturelles régionales : c'est la « culture partagée » prônée par le ministère de la Culture et de la Communication, qui, si elle a un sens, l'a particulièrement en Guyane. Concept qu'il est plus facile de brandir comme un étendard théorique que de mettre en pratique, mais qui nécessite un effort d'expérimentation, d'innovation que l'équipe pédagogique se propose d'accomplir. En particulier, il conviendra de passer progressivement des conventions de collaboration avec des associations au recrutement

d'enseignants amérindiens et bushinengués, avec les difficultés pratiques que cela entraîne. Mais, parallèlement, on ne peut oublier que certains secteurs d'enseignement « classiques » devront être renforcés, tels hautbois, contrebasse, alto, direction d'orchestre, ainsi bien sûr que danse contemporaine, en mutualisant éventuellement les enseignements avec les écoles municipales tant que la demande reste faible.

Professionnaliser les enseignants et structurer leur action est un devoir : formation permanente, VAE, recrutements de professeurs munis des diplômes français ou reconnus à l'équivalence, nécessiteront un effort financier régulier, et des choix cohérents et transparents. Le recrutement d'un directeur des études est aussi une nécessité à court terme. Il faut enfin développer des collaborations avec d'autres institutions d'enseignement musical et chorégraphique de métropole et de l'étranger, notamment à l'intérieur du plateau des Guyanes (Macapa et Para au Brésil notamment).

Ce projet doit donc avant tout tenir compte des besoins du territoire. La définition qu'il propose d'axes prioritaires et d'objectifs opérationnels en fait un projet profondément politique, orienté vers la jeunesse, dans une perspective d'ouverture sur les pays voisins et de plus intense participation à la vie culturelle de l'Amérique du Sud. Cette réflexion conduit aussi à envisager, après la consolidation de l'existant en musique et en danse, une extension ultérieure au théâtre. En Guyane, l'interdisciplinarité est endémique, elle caractérise les pratiques artistiques, les expressions dramatiques, la culture orale, le conte, le mime même, se mêlent étroitement à l'expression musicale et chorégraphique ; mais il est évidemment trop tôt pour structurer, autrement que comme une discipline annexe, ce domaine primordial.

Je remercie les membres de la Commission *ad hoc*¹ qui ont participé aux différentes réunions. Je suis aussi très reconnaissant aux enseignants, dont les coordinateurs de Départements², qui très spontanément ont apporté leurs contributions afin que ce document devienne un projet consensuel.

Serge LONG HIM NAM
Directeur

¹Commission Ad hoc : Président de l'ENMD, Vice-Présidente du CR déléguée à la Culture, Présidente de l'OCRG, le Directeur de la DAC Guyane, Chef du département Culture du CR, quatre personnalités du théâtre, de la danse et de la musique, les enseignants-coordonnateurs.

² Les enseignants-coordonnateurs : Mickaëlle NGO YAMB NGAN, Cécile CARRION, Fabrice PIERRAT, Emile ROMAIN, Martine AUBERGER, Armelle JACOBS, Jacques FAUROUX, Frédérique EDWIGE, Jean-Yves GARCIA.

ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE ET DE DANSE Edgar Nibul

PROJET D'ETABLISSEMENT

(OCTOBRE 2011)

1. PRESENTATION

1.1 Le contexte socio-économique et culturel

L'Ecole Nationale de Musique et de Danse (ENMD), statutairement établissement public à vocation administrative, existe depuis décembre 1987, par délibération du Conseil régional de Guyane. Elle a été créée, depuis 1990, sous le statut d'un établissement public régional, ce qui reste exceptionnel en France et en Outre-Mer.

L'ENMD est aujourd'hui installée au sein d'un complexe culturel appelé l'ENCRE (ENsemble Culturel Régional). Ce complexe culturel, d'une surface de plus de 4000 m², abrite avec l'ENMD, l'OCRG (Office Culturel de la Région Guyane), le service culturel de la Région à qui revient la gestion des locaux ainsi qu'un auditorium de 425 places.

Il est constitué principalement de 40 salles, de différentes tailles, afin de répondre à l'ensemble des pratiques et des enseignements artistiques individuels ou collectifs.

Ces locaux sont situés dans la périphérie de Cayenne aux abords de la salle de spectacle le Zéphyr qui accueille 1200 places. La cohabitation avec ces entités et la situation géographique font de ce complexe un pôle culturel incontournable.

Les effectifs de l'école ont augmenté d'un tiers depuis 2003 et s'élèvent aujourd'hui à 1200 élèves.

Toutes les composantes de la société guyanaise y sont représentées, avec comme particularité, un métissage important de population et de cultures.

Les pratiques musicales des familles, sont influencées par ces mélanges et c'est souvent par la radio, les concerts et les différents festivals, que les foyers ont accès à la musique affectionnant particulièrement les musiques populaires du bassin afro-caribéen.

1.2 Les missions de l'ENMD

Les missions de l'ENMD, par ses statuts, sont définies comme suit :

Favoriser dans les meilleures conditions pédagogiques l'éveil des enfants à la musique, l'enseignement d'une pratique musicale vivante aux jeunes et adultes, l'éclosion de vocations de musiciens, d'enseignants-musiciens, et la formation de futurs amateurs actifs, éclairés, enthousiastes : le public de demain.

Faciliter l'accès à la musique, la danse, le théâtre au plus grand nombre en partenariat avec les Collectivités municipales, l'Education nationale (classes à horaires aménagés) et tous autres organismes œuvrant dans ce sens.

Créer un équilibre et un lien entre musiques de tradition orale (musiques traditionnelles et musiques populaires, jazz..) et musique savante (musique appelée communément classique).

Susciter et favoriser toutes pratiques musicales et chorégraphiques, en proposant un enseignement (individuel et collectif) théorique et pratique de qualité qui prenne en compte les réalités et pratiques culturelles locales et régionales.

Constituer sur le plan local (en collaboration avec tous les autres organismes compétents), un noyau dynamique de la vie musicale de la cité et de sa région.

Etablir une structure garantissant un niveau qualitatif correspondant aux schémas d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture.

Faire rayonner son action sur l'ensemble du territoire de la Guyane, les autres départements d'Outre Mer et l'Hexagone, en collaboration étroite avec les communes concernées par les activités de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse " Edgar NIBUL.

Participer à des échanges avec des établissements régionaux français ou étrangers.

1.3 Les disciplines enseignées

MUSIQUE	DANSE	PRATIQUES COLLECTIVES	THEATRE
<ul style="list-style-type: none"> - Flûte traversière - Trompette - Clarinette - Trombone - Saxophone - Chant - Piano classique - Piano musiques populaires et jazz - Violon - Violoncelle - Guitare classique - Guitare musiques populaires et jazz - Basse électrique - Harpe traditionnelle - Percussions classiques et modernes - Batterie musiques populaires et jazz - Percussions traditionnelles - Formation et culture musicale - Musique Assistée par Ordinateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Classique - Modern'jazz - Hip Hop - Traditionnelle créole - Atelier de danse contemporaine 	<ul style="list-style-type: none"> - Orchestre Cycle I - Orchestre Cycle II - Chorale d'adultes - Chorale d'enfants - Ensembles de musiques afro-caribéennes - Ateliers de musiques populaires et jazz - Ateliers de pratiques musicales hors cursus et de pratiques amateurs - Musique de chambre - Ateliers de percussions, chants et danses traditionnelles - Ensembles de guitare - Ensembles de clarinette - Ensemble de trombone - Ensemble de trompette 	<ul style="list-style-type: none"> - Interprétation - Scénographie - Ecriture - Conte - Masque

1.4 ENMD institution participative et partenaire de la vie artistique locale.

• Actions internes

Le service « Productions et Formation » gère la programmation des activités de diffusion et de formation proposée par l'ensemble des enseignants.

Auditions de musique et de danse, concerts, spectacles de danse et autres projets divers et variés produits par les enseignants et les élèves sont programmés tout au long de l'année scolaire et proposés aux parents et public de la ville de Cayenne et de sa périphérie ou encore en partenariat avec les autres communes.

Des stages, sur des thèmes divers, instrumentaux et chorégraphiques sont régulièrement proposés aux élèves et ouverts aux musiciens et danseurs extérieurs.

La communication est réalisée sur support papier, dans la presse locale et par l'intermédiaire des radios et télévisions locales (communiqués, interviews et reportages).

La programmation de l'ENMD est également diffusée sur son propre site Internet et sur celui du Conseil régional.

- **Actions externes**

L'établissement entretient des liens étroits avec des associations et organismes pour la réalisation de projets musicaux, chorégraphiques, et/ou pédagogiques : l'association culturelle « Lavi danbwa » (percussions, chants et danses Alukus), l'association « La Plantation des Arts » (danse), l'association « Collectif jazz et Musiques Populaires »...

L'ENMD participe aussi aux concours et manifestations de danse organisés respectivement par la Confédération régionale de danse et par la Ligue de danse.

Le département de pratiques musicales hors cursus permet d'élargir ces partenariats, en travaillant avec les organismes et associations qui ont des missions d'insertion de jeunes en situation difficiles [Appartements de Coordination Thérapeutique - Guyane (ACT)], avec l'éducation nationale, notamment sur les projets éducatifs spécifiques (PRE, « Ateliers relais »).

Des ateliers de pratiques musicales au Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly existent depuis 2008. L'objectif est d'aider à la réinsertion des jeunes qui purgent des peines de prison allant de trois à cinq ans.

Afin de développer, favoriser les rencontres, d'aider et de stimuler les pratiques musicales et chorégraphiques amateurs et spontanées, l'ENMD, met aussi à disposition des salles de répétitions pour les associations culturelles, groupes et musiciens et danseurs locaux qui animent, participent et apportent elles aussi, leur contribution à la vie culturelle locale.

1.5 Partenariats institutionnels

- **La DAC**

Membre du Conseil d'administration avec voix délibérative depuis la création de l'établissement, la DAC-Guyane a toujours soutenu sur le plan financier les actions de diffusion musicale et divers projets spécifiques de l'ENMD.

- **L'Éducation Nationale**

La présence d'un représentant de l'éducation nationale au sein du Conseil d'administration depuis la création de l'ENMD, en qualité de membre avec voix délibérative facilite les relations de partenariat avec cette institution. Plusieurs projets de musique à l'école (interventions d'enseignants de l'ENMD, ateliers d'instruments, stages d'enseignants...), ont déjà été réalisés et sont prévus pour les trois ans à venir.

Des Classes à Horaires AMénagés (CHAM) ont démarré à la rentrée scolaire 2007-2008 dans deux écoles élémentaires, l'une à dominante vocale, l'autre à dominante instrumentale. Les collègues ont pris le relais depuis 2010.

Des projets de réussite éducative (PRE) sont initiés chaque année avec les collègues.

Régulièrement et depuis plus d'une quinzaine d'années, des salles de cours sont mises à disposition du Rectorat pour des examens liés aux pratiques artistiques (concours des professeurs des écoles, Bac musique...)

- **L'Université Antilles-Guyane**

Une convention est le lien existant entre l'établissement et l'Université des Antilles-Guyane (UAG). Le partenariat avec l'UAG porte sur la mise à disposition gracieuse de salles à l'ENMD et la formation des étudiants de l'UAG (Ecriture, MAO, formation auditive et histoire du jazz) par les enseignants de l'ENMD.

1.6 Orientations particulières : ENMD, lieu riche en échanges culturels.

- **Département de pratiques musicales hors cursus et de pratique amateur**

Un département de pratiques musicales hors cursus et de pratique amateur a été mis en place depuis l'année scolaire 2005-2006. Ce département au sein de l'ENMD, répond aux attentes d'un autre public. Plusieurs réalisations sont à mettre à son actif : des ateliers de musique (groupes vocaux ou instrumentaux) ; des ateliers de composition en musique assisté par ordinateur (MAO) avec les élèves de l'école ou avec les jeunes issus de quartiers défavorisés de la périphérie de Cayenne ; des ateliers de chant avec les publics hébergés par les ACT, association qui s'occupe de personnes atteintes de maladies graves et/ou fin de parcours, et avec les élèves des classes SEGPA des collègues.

- **Conventionnement**

Deux types de conventions sont établis :

1. celles qui ont pour vocation d'intégrer à terme les activités proposées comme le théâtre, les musiques bushinengués sama ou les musiques amérindiennes ;
2. celles qui sont destinées à élargir l'offre de formation, notamment en danse ou les élèves de l'établissement ont l'accès gratuit aux stages organisés par les associations.

Afin de diversifier son offre de formation, l'établissement signe avec les associations des conventions de partenariat, notamment avec la Troupe du Méridien pour le théâtre et spectacles vivants, l'association « Salsa Picante » pour les danses de salon.

- **Accueil et échanges**

L'ENMD donne accès à ses salles de répétitions aux artistes et groupes locaux et extérieurs favorisant ainsi les échanges.

L'environnement géographique a facilité les échanges avec les pays voisins (Brésil, Surinam, Venezuela).

2.- ETAT DES LIEUX et ANALYSE

Lors de sa création en 1988, l'Ecole Régionale de Musique (ERM) devait impérativement répondre et faire face à un besoin pressant de la population d'avoir accès à l'étude de la musique, à l'apprentissage instrumental et à une éducation musicale pour les enfants.

L'enseignement de la danse a été intégré en 1990. En 1991, la structure a été transformée en établissement public administratif (EPA).

Dans cette dynamique, les écoles municipales de Saint- Laurent et Kourou ont bénéficié d'aide (apport d'enseignants) de l'ENMD lors de leur mise en place. Cette collaboration a permis de créer un socle d'échange interrégional.

Aujourd'hui l'ENMD accueille pour l'année scolaire 2011/2012, une population de plus de 1200 élèves, constituée d'environ 60% d'enfants (06 à 12 ans), 20 % d'adolescents (13 à 17 ans) et de 20 % d'adultes. L'équipe pédagogique avec ses 42 enseignants devra s'étoffer de professeurs pour absorber et assurer un meilleur encadrement des élèves.

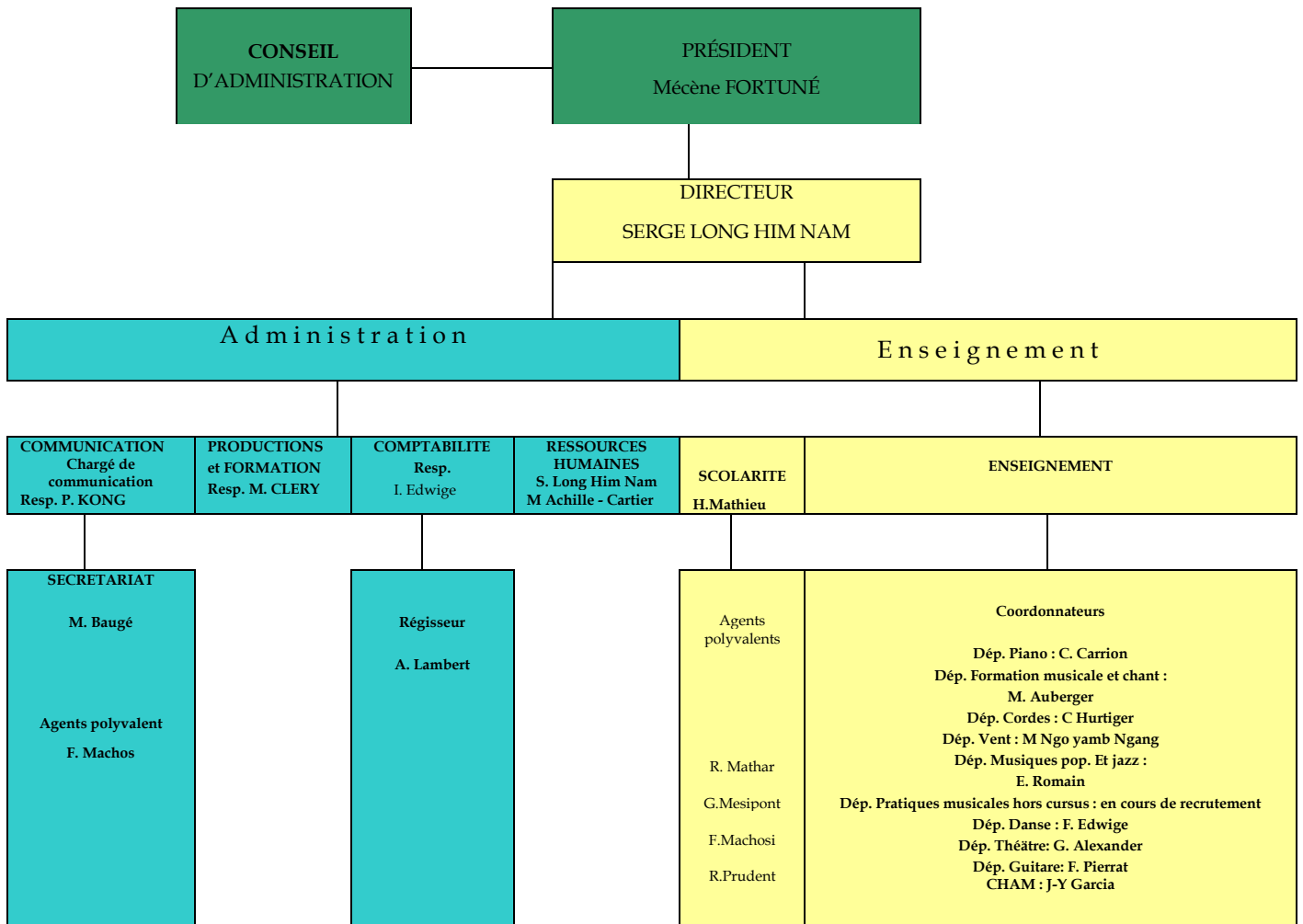
Au delà de sa mission de formation et d'éducation musicale et chorégraphique, l'ENMD doit non seulement préserver par l'enseignement toutes les pratiques traditionnelles et populaires existantes mais aussi contribuer à élargir l'offre de formation aux enseignements artistiques sur tout le territoire.

Cependant, les moyens matériels et humains, dont disposent l'établissement ne lui donne pas actuellement l'opportunité de mettre en œuvre cette politique en dehors de l'Île de Cayenne.

2.1. L'organisation administrative

- **L'organigramme**

Sous l'autorité du Président, le Conseil d'administration de l'ENMD se réunit au minimum 3 fois par an et délibère sur des actes administratifs nécessaires au fonctionnement de l'établissement (budget, compte administratif, programme de diffusion musicale, planning de formations...).



Département	Département	Départements	Département	Département	Département	Département	Département	Département
PIANO	FORMATION MUSICALE	CORDES PINCEES et CORDES FROTTEES	VENTS	MUSIQUES POPULAIRES et TRADITIONNELLES, JAZZ et MUSIQUES AMPLIFIEES	PRATIQUES MUSICALES HORS CURSUS	DANSE Classique, Modern'jazz, Hip Hop, Traditionnelle Atelier de danse contemporain e	CHANT	THEATRE
J-L. Josserand P. Malcolm Valdes C. Carrion E. Coulanges S. Canva	M. Auberger S. Canva A. Jacobs G.L. Castro A.Charles Nicolas	Guitare : F. Pierrat E. Romain L. Caristan Violon : C. Suarez Morejon G. Hubert J. Anselin Violoncelle : C Hurtiger	F. traversière : M. Ngo Yamb Ngan Clarinette : F. Bilot Trombone : J-Y. Garcia Trompette : C. Chapuis	Guitare jazz : E. Romain Harpe : G. Zarate Saxophone : F. Bagoee Perc. Trad. : J-P. Agarande R. Cippe - S. Serotte Perc. Class. Et mod. L. Lezan Batterie mus. Pop. Jazz: A. Popo Basse : V. Sabas Improvisation et fm jazz : E.Bonheur	En cours de recrutement	F. Edwige C. Egalgi N. Egalgi L. Agarande	J. Fauroux P. Padovani (acc. Piano)	G.ALEXANDER R C. MATHIEU

Le Directeur supervise le fonctionnement de l'administration par l'intermédiaire de services constitués de 11 agents titulaires et de 43 enseignants.

L'organigramme présenté ci-dessus a été voté en 2005.

• Le Directeur

Le Directeur de l'ENMD doit conformément aux statuts de cet établissement public régional:

- Assurer le fonctionnement en application des délibérations du Conseil d'administration et en vertu de ses pouvoirs propres ;
- Préparer et exécuter les délibérations du Conseil d'Administration ;
- Régler tous les travaux de l'ENMD, notamment assurer l'organisation pédagogique et administrative ;
- Elaborer le Règlement Intérieur soumis à l'approbation du Conseil d'administration ;
- Etablir le programme d'activités de diffusion musicale de l'Etablissement ainsi que le plan de formation du personnel soumis à l'approbation du C.A.
- Proposer la création de postes administratifs ou enseignants.
- Gérer, coordonner et contrôler toute l'activité administrative et les ressources humaines (organisation, vérification des actes administratifs, gestion du personnel, des carrières, la préparation et la rédaction des rapports et délibérations des réunions de bureau et des conseils d'administration...) de l'établissement.
- Participer également aux réunions du Conseil régional sur invitation ou convocation du Président du Conseil régional ou à toutes autres réunions en relation avec le Conseil régional et autres organismes.
- Elaborer, préparer et assurer l'exécution du budget de l'établissement sous le contrôle du Président du Conseil d'administration.
- Organiser avec le service scolarité coordonne le fonctionnement pédagogique.
- Animer les réunions avec l'équipe pédagogique, et organiser les évaluations des élèves.
- Mettre en place avec le service « Productions » le programme de diffusion musicale, et les projets, proposés et portés par les enseignants.

Le personnel administratif et les services

- **Le service « Communication »**

Responsable : 1 cadre B Rédacteur-Chef

Ce service gère actuellement la communication externe (productions et autres) et interne de l'établissement.

- **Le service « Productions et formation »**

Responsable : 1 cadre A.

Les productions musicales et chorégraphiques sont le prolongement des différents enseignements dispensés à l'ENMD.

Elles revêtent plusieurs formes :

- auditions d'élèves ;
- concert d'élèves ;
- spectacles de danse
- concert des enseignants ;
- concerts d'intervenants extérieurs (fin de stages ou lors des jurys d'examens) ;
- organisation de manifestations de grande envergure (fête de la musique, semaine de la percussion...);
- partenariats divers.

Outre la diffusion musicale ce service gère du point de vue administratif, les projets, les formations des élèves et des enseignants, la préparation aux concours des enseignants (préparation, mise en œuvre, bilans, actes administratifs, conventions...)

- **Le service scolarité et régie**

Responsable : 1 adjoint administratif de 1^{ère} classe

Autres agents : 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe chargé de la régie, 1 adjoint administratif de 2^{ème} classe chargé de l'accueil, 4 adjoint administratif de 2^{ème} classe, polyvalent et chargé de la surveillance des élèves, 2 adjoint technique polyvalent et chargé de la surveillance des élèves.

Le service scolarité gère en relation constante avec la Direction l'ensemble de la vie scolaire, soit :

- les inscriptions et réinscriptions
- les emplois du temps
- le courrier relatif aux élèves (absences, convocations, informations diverses...)
- les évaluations
- l'utilisation du matériel pédagogique
- la location, le prêt, la maintenance et les commandes de matériels pédagogiques
- l'utilisation des salles de cours
- le prêt des salles de cours aux organismes et associations
- L'accueil et la régie de recettes et de dépenses lui sont naturellement rattachés.
- Un logiciel adapté au fonctionnement des conservatoires apporte une aide précieuse et efficace au niveau de la gestion des élèves, des salles de cours, de l'emploi du temps...

• **Le service comptabilité et traitement des salaires**

Responsable : 1 rédacteur principal

Ce service traite les salaires, et avec le Comptable public, s'occupe de toute la comptabilité de l'établissement. Avec le directeur, il assure le suivi des comptes et aide à l'élaboration du budget de l'établissement.

Le personnel enseignant

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la composition des personnels par Département.

TABLEAU RECAPITULATIF DU PERSONNEL ENSEIGNANT PAR DEPARTEMENT

DEPARTEMENT	PERSONNEL	DIPLOMES
Département de culture et formation musicale		
Formation musicale	1 PTEA (16 h) 4 ATEA contractuels (66h)	C.A. Formation musicale Licence de musicologie Diplôme Ecole nationale de musique de La Havane - Cuba Professeur des écoles spécialisé, éveil musical
Département chant		
Chant	1 ATSEA (20 h)	D.E. chant
Chorale	1 ATEA contractuel	Licence de musicologie
Accompagnement piano	1 ATSEA Titulaire (10h), 1 ATEA contractuel (4h)	D.E. Piano Maîtrise de musicologie
Département claviers		
Piano	1 PTEA (16 h) 1 ATSEA (20 h) 1 ATEA(20h) 1 ATEA contractuel (20h) 1 contractuel ATSEA (10h)	C.A Piano D.E. Piano Diplôme d'Etudes Musicales Titulo de oro del Instituto Superior de Arte de la Havana en Piano
Département musiques populaires et traditionnelles, jazz et musiques amplifiées		
Percussions classiques et modernes	1 ATSEA (20 h)	Concours CNFPT
Percussions traditionnelles	2 ATSEA (40 h) 1 ATEA (20 h)	D.E. Musiques Traditionnelles Concours CNFPT en congé longue maladie
Batterie musiques populaires et jazz:	1 ATEA (20 h)	Diplômé de l'American School Concours CNFPT
Percussions latino-afro caribéennes et africaines	1 ATEA contractuel (8 h)	Percussionniste professionnel
Saxophone x 01 enseignant (20 h)	1 ATEA (20 h)	Concours CNFPT
Guitare jazz:	1 ATEA (20 h)	Diplômé de l'American School Concours CNFPT
Guitare musiques populaires,jazz et improvisation	1 ATEA (20 h) 1 ATEA contractuel (6 h)	Titulaire d'un D.E. musiques traditionnelles Concours CNFPT
Basse électrique	1 ATEA (20 h)	Concours CNFPT
Harpe traditionnelle Paraguayenne	1 ATEA contractuel (20 h)	Harpiste professionnel
Département cordes frottées		
Violon	1 ATEA (20 h) 1 ATEA (20h) 1 ATSEA (20 h)	Diplôme Conservatoire de Moscou Concours CNFPT Diplôme ISA de la Havane

Violoncelle	1 ATSEA contractuel (20 h)	D.E.
Département vents		
Flûte traversière	1 ATSEA (20 h)	D.E.
Clarinette	1 ATSEA (20 h)	D.E.
Trompette	1 ATEA (20 h)	D.E. de trompette
Trombone	1 ATSEA (20 h)	D.E.
Département de pratiques musicales hors-cursus et amateurs (cf note)		
Ateliers de pratique instrumentale	1 Attaché territorial - animation (30h)	Chanteur professionnel Auteur-compositeur-guitariste
Département danse		
Classique - modern'jazz	1 ATSEA (20 h)	D.E danse classique et modern'jazz
Modern'jazz	1 ATSEA (20 h)	D.E. modern'jazz
Danses traditionnelles	1 ATEA (20 h)	
Danse Hip-Hop	1 ATEA (20 h)	
Département cordes pincées		
Guitare classique	1 PTEA (16 h) 1 ATEA contractuel (03 h)	Concours CNFPT)
Département théâtre		
Théâtre et marionnettes	2 Animateurs (26h) sous convention	Diplômés de l'Ecole Supérieure d'Art Dramatique

Nombre total d'enseignants	43	- 3 PTEA (2 C.A.) - 17 ATSEA (13 D.E.) - 23 ATEA
-----------------------------------	-----------	---

• La formation

Un planning de formation est adopté lors du vote du budget au début de chaque année civile par le Conseil d'administration. Il regroupe les formations demandées par le personnel, selon les vœux formulés sur un imprimé qui leur est fourni au dernier trimestre de l'année civile.

Il s'agit pour l'essentiel de formation continue pour le personnel administratif et enseignant. Pour le personnel administratif, les offres de formation viennent du CNFPT, du Centre de gestion ou d'organismes privés et le plus souvent elles sont effectuées localement. Pour les enseignants, les propositions viennent de France et d'autres pays de la communauté européenne et de l'étranger.

• Administration et fonctionnement de l'établissement

L'effectif de l'administration est resté le même depuis la création de l'établissement, ce dernier passant de 400 à 1300 élèves. La direction aurait dû être entourée depuis plus de dix ans d'un cadre administratif de catégorie A, attaché aux ressources humaines ou bien aux finances, et à minima d'un responsable des études. Nonobstant ces faibles moyens en ressources humaines, un fonctionnement correct de l'établissement a pu être assuré.

En 1990, lorsque l'ENMD est devenue un établissement public à caractère administratif (EPA), il n'existait pas d'établissement public de coopération culturelle (EPCC). Dès lors, il serait opportun de revoir les statuts de cet établissement afin de l'adapter à la situation géopolitique actuelle associée à son lieu d'implantation.

• Le Budget

Le budget est en augmentation constante depuis ces dernières années et devrait atteindre 2,675M€ pour l'année 2011.

L'ENMD reçoit annuellement une dotation (2,1M€ pour l'année 2011) de fonctionnement votée par le Conseil régional, ainsi qu'une dotation d'investissement qui est, quant à elle, est irrégulière. Aucune dotation n'a été versée pour 2011.

La masse salariale représente plus de 88% du budget, les 12% restants étant dédiés aux moyens généraux (achats, formations, frais de transport, ...).

Les recettes issues des inscriptions et de la participation aux frais de cours des élèves soit 249 400€ contribuent à payer les dépenses de fonctionnement de l'établissement.

De nombreux enseignants sont souvent amenés à effectuer des heures supplémentaires/années pour résorber le surplus d'élèves.

L'établissement consacre au moins 15% de son budget de fonctionnement à la formation de ses enseignants. Celles se font le plus souvent à l'extérieur, ce qui implique des frais de transport, hébergement et restauration ainsi que des frais de missions importants.

La dotation d'investissement est généralement utilisée pour des dépenses d'équipement : instruments de musique, matériel de sonorisation, matériel informatique, mobilier scolaire...

Le budget d'investissement sert à alimenter le Parc instrumental.

L'existence d'un service de location d'instruments permet une prestation de service essentielle au bénéfice des élèves. La maintenance des piano et des instruments à cordes est particulièrement onéreuse, plus de 20 000€ /an.

Dans un contexte budgétaire restreint, seul l'enseignement *in situ* peut être assuré, hypothéquant toute action vers les communes, limitant ainsi l'extension des enseignements artistiques sur le territoire. .

Le coût moyen d'un élève en 2011 est de l'ordre de 2 000 €/an, ce qui est inférieur à la moyenne nationale. Ce ratio démontre une insuffisance des moyens mis à la disposition des élèves. La collectivité régionale est seule à supporter le financement, notamment les charges de personnel. Dès lors, une réflexion sur le statut de cet établissement devient indispensable pour l'orienter vers un établissement public de coopération culturelle (EPCC), lui permettant ainsi d'alléger sa dotation. La Communauté d'Agglomération qui se profile actuellement avec les six communes de la Communauté de Communes du Centre littoral, représente une véritable opportunité pour ce changement de statut.

2.2 L'organisation pédagogique

1200 élèves sont inscrits pour l'année scolaire 2011-2012, Musique : 750 ; Danse : 450

L'établissement est organisé en plusieurs départements où s'enseignent les différentes disciplines.

L'organisation par département permet de regrouper les disciplines par familles d'instrument, permettant ainsi une meilleure lisibilité des relations existant entre disciplines instrumentales. Des projets communs facilitent des échanges transversaux entre départements.

Les classes d'instruments peuvent du fait de leur projet pédagogique faire partie de deux départements ou participer ponctuellement aux différents projets initiés par un des départements.

Le cursus des études musicales

Le cursus des études s'étend sur quatre cycles :

- Initiation (de 1 à 2 ans)
- Cycle 1 (de 3 à 5 ans)
- Cycle 2 (de 3 à 5 ans)
Brevet de fin de 2^{ème} cycle
- Cycle 3 (2 à 4 ans): Formation continuée, cursus amateur ou CEPI

Les départements

- Département de culture et formation musicales (histoire de la musique, analyse musicale, formation musicale, chant, chorale) ;
- Département claviers ;
- Département chant (chant classique, variétés tous styles)
- Département Musiques populaires et Traditionnelles, Jazz et Musiques amplifiées (percussions traditionnelles ; Batterie musiques populaires et jazz ; saxophone ; basse électrique, guitare jazz et musiques populaires, improvisation ; harpe traditionnelle) ;
- Département des vents (trompette, trombone, flûte traversière, clarinette);
- Département des cordes frottées (violon, violoncelle);
- Département de pratiques musicales hors cursus et amateurs ;
- Département cordes pincées (Guitare classique);
- Département danse (classique, modern'jazz, traditionnelle créole, hip-hop) ;
- Département théâtre ;
- Département M.A.O.

Les classes à horaires aménagés (CHAM)

De création récente, les classes à horaire aménagée ont débuté à la rentrée scolaire 2007/2008 (le 10 Septembre 2007). Une convention a été signée avec le Rectorat le 3 Septembre 2007.

Actuellement, il existe 3 CHAM :

1 CHAM (CE2 à Rémire- Montjoly) ;

1 CHAM (5^{ème} à Rémire-Montjoly) ;

1 CHAM (6^{ème} à Cayenne).

REPARTITION DES ELEVES PAR CYCLES

Discipline	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3
Basse électrique	28		
Chant	18	1	
Clarinette	21	8	
Flûte traversière	19	14	
Guitare	83	8	3
Guitare jazz	13		
Harpe	9	2	
Percussions afro-caribéenne			
Percussions class. et mod.	25	4	
Percussions traditionnelles	66	6	
Piano	134	36	1
Saxophone	22	2	
Trombone	9	5	
Trompette	12	3	
Violon	36	16	
Violoncelle	12	6	
Danse modern'jazz	184	16	
Danse classique	142	33	
TOTAL	833	160	4

2.3 L'enseignement musical

La plupart des disciplines instrumentales et vocales y sont enseignées. Les facteurs liés à la demande, à des problèmes budgétaires, au recrutement... n'ont pas permis ou ont rendu difficiles l'enseignement des autres disciplines associées à la pratique orchestrale (hautbois, basson, cor, contrebasse ...).

Les enseignants des disciplines intégrées au département musiques populaires et jazz ont résolument opté pour l'utilisation exclusive du répertoire issu des musiques afro-caribéennes, musiques actuelles et jazz. A travers les ateliers, les « orkest » ou combos ont été montés et se sont produits. Ces formations existent dans tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Elles varient dans leur structure et jouent les musiques représentatives de leur pays respectif.

A l'exception du tambour traditionnel, l'apprentissage instrumental passe généralement par l'étude du répertoire classique très structuré, (méthodes, partitions, etc...). Ils sont considérés par les enseignants comme indispensables pour l'apprentissage et l'acquisition d'une bonne technique instrumentale, et permettent aux élèves l'accès à une culture musicale devenue maintenant universelle. A ces contenus s'ajoute aussi selon les classes d'instruments, l'étude des musiques traditionnelles, populaires afro-caribéennes et du jazz.

L'existence très limitée d'œuvres musicales afro-caribéennes écrites tendent aussi à justifier ces choix pédagogiques

2.4 L'enseignement de la danse

La danse a été intégrée en 1989, un an après la création de l'établissement. Le premier style dispensé a été la danse contemporaine et ce par une enseignante dynamique et connue dans le milieu. Ce style n'a pas connu les faveurs du public et a été supplanté par la danse classique introduite en 1998. Quelques années plus tard, en 2003 commencent les cours de modern'jazz. Le Hip hop et les danses traditionnelles créoles sont venus compléter l'offre de formation dans cette discipline. Un atelier de danse contemporaine est actuellement animé par le professeur de modern'jazz.

La danse classique, le modern'jazz et le hip hop, sont largement prisées par l'ensemble des élèves. Leur croissance est régulière ainsi que le progrès des élèves. Il n'en est pas de même pour la danse traditionnelle créole qui n'arrive pas à « décoller » en dépit de campagnes de communication et de projets pédagogiques destinés à promouvoir ces pratiques.

2.5 L'enseignement du théâtre

La Troupe du Méridien qui a géré l'enseignement du théâtre ces dernières deux années, par convention, s'est limitée à des formations hors cursus suivantes:

- Ateliers d'éveil ;
- Ateliers d'initiation.

L'attribution de crédits de fonctionnement à l'association « La Troupe du méridien » pour la rémunération du personnel pourrait permettre une meilleure organisation pédagogique et assurer le développement de cette discipline.

Pour l'année scolaire 2011-2012, le département théâtre a mis en place le cursus de formation initiale, avec la création d'une classe de cycle I.

2.6 Les élèves

La variété des disciplines et des enseignements, orientée par l'influence de nombreuses esthétiques chorégraphiques et musicales sur le territoire, suscite une forte motivation et un grand intérêt pour les élèves.

L'école accueille un public aux attentes diversifiées.

Les cursus sont adaptés en fonction des projets de chacun et permet une orientation ciblée.

Cependant, on peut constater un décalage entre la fréquentation du 1^{er} et du 2^{ème} Cycle :

Description des facteurs :

- absence de transports en commun, ce qui rend les élèves dépendants des parents,
- emploi du temps des élèves trop chargé en activités (sportives, catéchisme...), induisant de la fatigue et de la saturation,
- organisation du temps scolaire des élèves : un problème récurrent. De nombreux parents protestent lorsqu'ils doivent se déplacer pour emmener leur enfant pour une demi-heure de cours individuel et deux autres fois pour la formation musicale et un cours de pratique collective,
- options pédagogiques inadaptées aux élèves,
- problèmes résultants du suivi des élèves,
- abandon pour surcharge de travail scolaire,
- abandon du cursus général pour la charge que représente l'étude instrumentale.
- abandon ou départ d'élèves pour cause d'études, de mutation de parents pour raisons professionnelles dès le premier cycle et/ou courant deuxième cycle,
- La musique étant encore considérée et pratiquée comme un loisir (insuffisance d'investissement et de travail personnel, temps de présence dans l'établissement, exigence artistique,...)

L'insuffisance d'élèves de 2^{ème} cycle représente un frein pour le développement des pratiques collectives, notamment pour les ensembles, la pratique en ateliers d'improvisation, les combos. Les mêmes élèves étant souvent sollicités.

Les évaluations

Elles s'effectuent tout au long de l'année (contrôles continus) ou sous forme d'auditions pour les niveaux intra-cycles.

Les évaluations de changement de cycle se tiennent chaque année en fin d'année scolaire.

Pour ces dernières, des jurys extérieurs à l'établissement assisté du directeur évaluent les élèves.

Ces jurys venant des conservatoires métropolitains (CRR, CRD ou CRC), professeurs d'enseignement artistique, coûtent chers à l'établissement, mais sont nécessaires non seulement pour l'évaluation des élèves du point de vue de leur niveau technique et leurs qualités artistiques, mais aussi pour les enseignants qui, au travers d'échanges, ont une meilleure appréciation du niveau de leur classe.

Il arrive très souvent que l'établissement organise en même temps des stages et/ou des concerts pour que le déplacement de ces jurys soit optimisé.

Les réunions de coordination

Des réunions de coordination sont organisées au minimum trois fois dans l'année et chaque fois qu'il est nécessaire sur convocation du Directeur.

Elles ont pour vocation, sous l'autorité du Directeur de :

- élaborer et de veiller à la mise au point des différents projets pédagogiques ;
- discuter, proposer des solutions aux problèmes d'enseignement, de suivi d'élèves et d'une manière générale de tout ce qui concerne la scolarité des élèves ;
- mettre en place le calendrier des évaluations.

Les enseignants se réunissent par département ou entre départements. Ces réunions se font à l'initiative des professeurs-coordonnateurs désignés par le Directeur sur invitation des enseignants. L'ordre du jour est fixé d'un commun accord par les enseignants et sont relatifs à la scolarité des élèves.

Le Directeur réunit une fois par trimestre, l'ensemble de l'équipe pédagogique, pour débattre ou pour avoir l'avis des enseignants sur des sujets qui concerne la vie et le fonctionnement de l'établissement (programme de diffusion musicale, discussion sur le budget, avis sur les délibérations du Conseil d'Administration par l'intermédiaire du représentant du personnel enseignant au Conseil d'administration ...).

Les productions

Le service « Productions et Formation » et le service « Communication » gèrent le programme de productions dans lequel sont regroupées toutes les actions de l'établissement. Auditions, concerts d'élèves, spectacles de danse participent à l'animation culturelle de la ville de Cayenne. Ce programme est voté par le Conseil d'Administration au début de chaque année civile.

Les principaux supports de communication à travers les interviews et reportages, sont les radios, télévision et les presses locales. S'ajoutent les affiches, dépliants et cartes d'invitation.

Le Conseil Régional met l'Auditorium (430 places) à disposition de l'ENMD. Les entrées pour toutes les actions sont gratuites. Elles attirent un public plus ou moins nombreux selon les actions. Généralement, la danse est l'activité qui attire le plus grand nombre de spectateurs.

Le planning de formation intègre aussi les stages pour les élèves qui sont très souvent accompagnés de concerts de fin de stage.

L'établissement accompagne les enseignants dans la préparation des examens C.A, D.E et des concours du CNFPT. Les dépenses relatives à la préparation des concours (formations, frais de transport avion, hébergement) sont systématiquement prises en charge par l'établissement, favorisant ainsi l'intégration d'un grand nombre de contractuels et stabilisant l'équipe pédagogique

Le département de pratiques musicales hors cursus et amateur

Ce département spécifique à l'établissement, a pour objet principal, d'accompagner et encadrer les jeunes, moins jeunes ou adultes qui veulent tout simplement faire de la musique sans passer par le moule d'une formation traditionnelle, reproduisant un schéma d'enseignement de conservatoire. D'autres publics et notamment les personnes en difficultés peuvent être accueillis dans ce département.

L'existence d'un Département de Pratique Musicale Hors Cursus au sein de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse peut à la fois répondre aux attentes de ce public et donner une nouvelle image à l'institution.

Outre les ateliers de ce département, mis en place au sein de l'établissement, quelques actions significatives à l'extérieur ont été réalisées :

Dans les Collèges :

- Des actions ont été menées dans le cadre du P.R.E (Projet de Réussite Educative), avec une cinquantaine de collégiens des collèges Paul KAPEL et Justin CATAYEE. Des chorales ont été montées et les élèves ont produit des spectacles dans leur collège.
- Des ateliers-relais, avec une trentaine d'élèves en très grande difficulté venant des S.E.G.P.A (Sections d'Education Générale Professionnelle et Spécialisée) des collèges Paul KAPEL, Zéphyr et La Canopée ont réalisé avec ces élèves des maquettes, et constitué plusieurs petits ensembles instrumentaux (combos).
- En partenariat avec Handi-Sport, une vingtaine d'enfants souffrant de handicaps divers ont reçu des cours de chant, en groupe, dans la continuité de l'action qui avait été entreprise lors de la précédente année scolaire. Des moyens pédagogiques adaptés à leur situation leur ont permis, pour certains, de continuer l'apprentissage de la musique commencée et pour d'autres d'être initié à la pratique musicale.

Les pratiques collectives

- La chorale d'enfant

La chorale d'enfant est animée par un professeur titulaire du C.A. et fonctionne à raison d'une séance par semaine de 45 minutes. Elle est constituée de 86 élèves de 7 à 10 ans, divisés en deux groupes, issus principalement des classes de cycle I, 1ère et 2ème année. Facilitant le développement de l'oreille et de l'écoute, la chorale permet aux élèves d'accéder à un répertoire varié, incluant des chansons traditionnelles guyanaises ainsi que des chants de style afro-caribéens.

- La chorale

La chorale, avec une trentaine de participants, est animée par un professeur de formation musicale. Les répétitions d'une durée de 2h ont lieu une fois par semaine.

Le répertoire est orienté sur un projet précis, donnant lieu à un échange avec la chorale de l'école de musique de Kourou et la chorale d'un collège de la ville de Cayenne.

- L'orchestre des élèves du Cycle 1

Il prépare les jeunes élèves du premier cycle à la pratique orchestrale. Il est constitué d'une quarantaine d'élèves issus des classes de violon, violoncelle, de flûte, de trombone, trompette, de guitare et de percussions classiques et modernes.

- L'orchestre des élèves du cycle 2

Cet ensemble existe depuis plus d'une dizaine d'années. Il est constitué des classes de fin de premier cycle et deuxième cycle, et de quelques élèves issus de l'Ecole Municipale de Musique de Kourou. De nombreux concerts ont été produits à Cayenne et dans différentes communes (Saint Laurent du Maroni, Awala -Yalimapo, Kourou, Sinnamary, Roura, ...).

Des projets de coopération avec les écoles fédérales de musique des Etats brésiliens de l'Amapa et du Para ont été réalisés. Dans le cadre de la coopération régionale, un orchestre symphonique, dénommé « Orchestre régional des jeunes d'Amazonie (ORJA) », a été créé pour moitié avec des musiciens guyanais et brésiliens et s'est produit en donnant plusieurs concerts à Belém (Etat du Para), à Macapa (Etat d'Amapa) et à Cayenne.

Actuellement, l'Orchestre est amputé d'une dizaine d'élèves partis en France pour poursuivre leurs études supérieures. L'ensemble instrumental souffre d'une réduction d'effectif qui limite son activité.

- Les Ateliers de Musiques Populaires et Jazz

Trois enseignants au sein du Département musiques populaires et jazz animent les ateliers de musiques populaires et de jazz avec plusieurs combos constitués d'élèves issues des classes de percussions, de saxophone, de trombone, de trompette, de piano, de flûte et autres instruments...usant d'un répertoire très varié, les élèves sont amenés à se produire régulièrement dans des auditions, à l'occasion d'événements. Actuellement, des contraintes

matérielles ne leur permettent plus de s'exprimer dans un café-concert ou ils se produisaient régulièrement l'année précédente.

Un réel engouement existe chez ces élèves qui assistent aux répétitions avec assiduité. Les enseignants déplorent toutefois une certaine irrégularité au niveau de leur travail personnel, qui nuit et freine la progression des combos, ainsi que la mise en place des répertoires.

La pratique instrumentale en atelier est une activité qui convient parfaitement aux élèves qui sont habitués à jouer en formations musicales restreintes.

La principale difficulté des enseignants est de parvenir à changer leur état d'esprit. La musique est perçue par eux comme un loisir avant tout, et explique l'investissement minimum qu'ils produisent.

- Les ensembles des classes d'instruments

Il existe au sein des classes d'instruments et de formation musicale des ensembles constitués par les enseignants qui initie et/ou complète leur formation à la musique d'ensemble.

Ce sont : les ensembles de flûte, de clarinette, de guitares, de trompette, de trombone, de violoncelles... Les élèves se produisent le plus souvent aux auditions de classes en jouant des répertoires très variés.

- La section spéciale danse

Quatre enseignants proposent un atelier d'écriture chorégraphique à la vingtaine d'élèves auditionnés pour l'année (classique, jazz, Hip Hop, traditionnel).

- Groupe d'excellence théâtre

Au sortir des évaluations du 1er trimestre, 3 élèves de chaque cours sont invités à participer à un atelier de création animé par 2 professeurs.

2.7 Les relations avec les associations et organismes

Les écoles municipales de musique et de danse

De bonnes relations existent entre les écoles municipales de musique de la ville de Saint-Laurent du Maroni et de la ville de Kourou. De nombreux projets ont été réalisés conjointement (concerts, tournées en communes, concours de danse inter-écoles...).

Les échanges avec l'école de Kourou même s'ils sont limités, sont constants et se traduisent par des collaborations diverses : organisation de stages en communs, participation d'élèves à l'ensemble instrumental, échanges d'informations, d'enseignants.

Les projets proposés aux communes chaque année, relèvent d'initiatives prises par l'équipe pédagogique et mériteraient d'être relayés par les élus (convention de partenariats)

Les associations

L'ENMD entretient des liens permanents avec les associations par des projets communs, des demandes d'animation musicale, le prêt de locaux, et/ou de matériels.

- - La Plantation des Arts.
- L'ENMD a signé une convention de partenariat avec l'association. Cette année, elle a organisé avec elle, le « Concours de danse inter-écoles » et un stage d'une semaine, auquel ont participé l'ensemble des écoles de danse de la région.
- La troupe du Méridien pour le théâtre et spectacles vivants, occupe les locaux et fait partie de la programmation culturelle supportée par l'ENMD.
- L'association « Salsa Picante » et « Tango Verde » pour les danses de salon, respectivement salsa cubaine et portoricaine.

Les partenaires institutionnels

• l'Éducation nationale

Des actions très diversifiées ont été réalisées avec l'Éducation Nationale. Les liens permanents entretenus avec les conseillers pédagogiques (danse, musique, action culturelle...), ont permis l'organisation de stages pour les enseignants, la réalisation de projets d'écoles ou de classes.

Les enseignants sont sollicités chaque année pour effectuer des jurys (baccalauréat, concours de professeur des écoles).

Un CD sur les rythmes, chants et danses traditionnelles de Guyane à vocation pédagogique et commerciale est sorti en novembre 2009. Il a été conçu en partenariat avec l'Éducation Nationale (conseillère pédagogique, professeurs des écoles) pour la partie livret et l'ENMD pour la partie musique.

Depuis de nombreuses années, l'ENMD met des salles à disposition du Rectorat pour l'organisation de ses examens.

• l'Université Antilles - Guyane

Une convention d'un an, renouvelée par tacite reconduction, a été signée avec l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) pour la mise à disposition de locaux.

La mise en place par cette dernière de cours préparant les étudiants à la licence de musicologie est une opportunité pour les élèves de l'ENMD qui pourront bénéficier de cours (analyse,

harmonie, histoire de la musique) qui complèteront leur cursus dans la perspective d'un 3^{ème} cycle CEPI.

Les étudiants en licence de musicologie bénéficient de cours d'instruments à l'ENMD.

- **Le Centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly**

Des enseignants ont effectué auprès de prisonniers des interventions qui ont été restituées sous formes de concerts ainsi que des formations régulières auprès de jeunes délinquants qui avaient une pratique instrumentale minimale (âgés entre 18 et 25 ans) enfermés pour une période allant de trois à cinq ans de prison. L'objectif était de former des musiciens afin qu'ils jouent en groupe. Ce projet a été réalisé avec succès au cours des deux dernières années. L'enseignant, actuellement en disponibilité pour convenances personnelles sera remplacé.

- **Liens avec les médias**

L'ENMD participe régulièrement aux émissions de télévision et de radio de Guyane première. Des projets d'émission TV et radio intégrant les élèves musiciens et danseurs, et les enseignants de l'ENMD ont été réalisés avec cette chaîne. Des conventions de partenariat ont également été signées pour la promotion des productions musicales et chorégraphiques de l'établissement.

La programmation d'une saison musicale est largement soutenue par la presse locale.

- **La Direction des affaires culturelles de Guyane (DAC)**

A la demande de l'établissement, la DAC alloue chaque année une aide au titre des actions de diffusion musicale. Une mission de conseil pour la discipline danse a eu lieu dans le courant de l'année 2010.

2.8 La coopération régionale

Des liens très étroits ont été tissés entre responsables et enseignants des écoles fédérales de musique de Macapà (Etat d'Amapa) et de Belém (Etat du Pará) au Brésil.

La coopération avec ces écoles existe depuis une dizaine d'années. Des concerts, des échanges de musiciens, des stages ont permis de maintenir des relations constantes avec ces Etats limitrophes et de faire vivre aux élèves et aux enseignants des expériences enrichissantes sur le plan musical culturel et humain

Cette coopération a permis la création en 2006 de l'Orchestre régional des jeunes d'Amazonie (ORJA), qui s'est produite en concerts à Cayenne, à Macapa et à Belém avec plus d'une cinquantaine de musiciens pour moitié brésiliens et guyanais.

En 2007, une convention a été signée avec la fondation culturelle de l'Etat de Bahia sur le thème des musiques traditionnelles créoles et Bushinenguées. Cette convention doit être étendue à l'échange d'artistes.

2.9 Conclusion

LES POINTS FORTS	LES POINTS FAIBLES
<ul style="list-style-type: none"> - L'ENMD est le seul établissement d'enseignement artistique des départements français d'Amérique (DFA) de cette dimension ;il joue un rôle majeur en terme de formation ; - La danse, la musique et le théâtre cohabitent dans un même lieu, facilitant ainsi les échanges transversaux entre champs artistiques, entre professeurs et entre élèves ; - Enseignement des musiques afro-caribéennes et afro amazoniennes, ainsi que les danses et musiques traditionnelles créoles ; - Enseignants de cultures diverses, dynamiques, créatifs et force de propositions ; - Une infrastructure avec des locaux adaptés, spacieux et relativement bien équipés, dotée d'un auditorium à proximité - Une équipe stable, renouvelée et jeune qui prend des initiatives ; - Echanges permanents entre enseignants des écoles municipales, justifiant une évolution vers un partenariat institutionnel - Des enseignants actuellement en place formés par l'établissement ; - Aide et accompagnement à l'évolution de la carrière du personnel ; <p>Equipe administrative implantée de longue date et polyvalente ;</p> <p>Parc instrumental à la disposition des élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le voisinage avec le Brésil, le Surinam et la proximité des Etats de la Caraïbe, constituent une source diversifiée d'apports culturels ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Le rayonnement de l'établissement devrait être amélioré afin de mieux répondre. aux attentes du public ; - L'offre de service reste limitée sur le territoire ; -Manque de moyens matériels et pédagogiques par rapport aux missions de l'établissement ; - Absence de communication efficace pour valoriser le travail des enseignants et leur statut de musicien - Faiblesse des outils de suivi administratifs et pédagogiques - Décalage très important entre le premier et le deuxième cycle - Faiblesse de la motivation des élèves et parfois des réponses pédagogiques inadaptées relatives à leur parcours; - Matériel pédagogique à créer (peu de partitions de musiques afro-caribéennes écrites pour ensembles instrumentaux) ; - Une équipe de direction incomplète ; - formations insuffisamment développées ; - Insuffisance de partenariats avec les structures de diffusion (billets à prix réduits pour les élèves, leur permettant d'assister aux concerts, spectacles...)

3. PERSPECTIVES

Les orientations stratégiques

La CHARTE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISE EN DANSE, MUSIQUE ET THEATRE du Ministère de la Culture définit en ces termes les responsabilités des collectivités territoriales...

Les lois de répartition des compétences de 1983 et 1986 précisent que les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique relèvent de l'initiative et de la responsabilité des communes, des départements et des régions. Cette compétence se décline ainsi :

- Les communes apprécient l'état des besoins de leur population en matière de danse, musique et théâtre, en tenant compte de l'enseignement artistique initial conduit dans l'enseignement général et de la réalité culturelle locale....
- Les collectivités définissent un projet d'établissement d'enseignement artistique susceptible de répondre aux besoins recensés et prévoient des partenariats avec les institutions de formation, de création et de diffusion existant à proximité....

Les orientations stratégiques s'inscrivent dans les ambitions du Conseil régional : « ...valoriser la diversité des cultures et des identités tout en proposant un projet de société commun et des références communes dans lesquelles nous pourrions tous nous retrouver... » et aussi à travers les axes définis dans le document « Une stratégie pour la Guyane » :

- Mettre à niveau les infrastructures de base pour tous et sur tout le territoire ;
- Garantir la cohésion de la société guyanaise et valoriser sa diversité ;

Pour les six années à venir le fonctionnement de l'établissement devra s'appuyer sur les axes stratégiques suivants :

- Rayonnement de l'établissement et extension de ses missions sur l'ensemble du territoire,
- Développement des influences artistiques afro-caribéennes et afro amazonienne,
- Vers une évolution qualitative des enseignements,
- Poursuivre l'ouverture de l'établissement vers la pratique des arts traditionnels,
- Amélioration et consolidation du fonctionnement administratif,
- Etablir un système d'évaluation.

3.1 Axe stratégique 1 :

Rayonnement de l'établissement et extension de ses missions sur l'ensemble du territoire

La nécessité pour les populations des communes de l'ensemble du territoire d'accéder aux enseignements artistiques de l'ENMD (musique, danse et théâtre) se pose avec acuité. Dès lors, il s'agit d'opérer un rééquilibrage en mettant en place une politique volontariste afin d'obtenir une meilleure équité destinée à satisfaire les attentes de la population.

Dès 1990, l'ENMD a contribué à la mise en place des écoles de musique municipales de Saint Laurent du Maroni et Kourou. En effet, le personnel enseignant s'est déplacé pendant un an pour faciliter à minima le fonctionnement de ces structures.

D'autre part, l'action de l'école s'est étendue au delà des communes puisqu'elle a établie entre 1997 et 2006 de nombreuses actions de coopération avec les écoles de musique de Walkira Lima de Macapa (Etat d'Amapa), pour l'EMUFPA à Belém (l'Etat du Para) et la fondation culturelle de la ville de Salvador (Etat de Bahia).

Objectifs opérationnels

- **Renforcer la mise en réseau des écoles municipales de musique et de danse (ENMD, Matoury, Kourou et Saint Laurent)**

L'ENMD souhaite une coopération plus organisée entre établissements pour contribuer à l'amélioration du fonctionnement pédagogique réciproque, ainsi qu'élargir l'offre de formation, grâce à une mutualisation des moyens en ressources humaines (recrutements et matériels, prêts d'instruments, maintenance et réparations, échange de partitions, ...).

- **Conforter une image de pôle culturel :**

L'ENMD doit refléter l'ensemble des activités de l'établissement et prendre en compte les diversités culturelles.

La proposition de dénomination pourrait être la suivante : Conservatoire régional des musiques, des danses, du théâtre.

- **Mettre en place des structures d'enseignement artistique adapté à la situation des communes**

Suite à différents entretiens, les élus ont largement affirmé leur volonté de voir émerger dans leur municipalité une structure d'enseignement artistique.

Elle devra d'abord s'appuyer sur les pratiques culturelles des acteurs locaux. L'ENMD proposera un encadrement pédagogique pour la mise en place d'enseignements (pratique du chant et des percussions traditionnelles amérindiennes, bushinenguées, créoles, musiques

amplifiées du fleuve, ...). D'autres apports pourront compléter ces dernières en fonction des attentes émanant de ces populations.

• Ouvrir l'établissement à d'autres publics

L'ENMD pourrait à tout moment de l'année proposer des stages de découverte ou d'initiation, des conférences-débats animés par ses enseignants ou par des intervenants extérieurs pour permettre aux personnes non inscrites de découvrir ses activités, d'autres cultures.

Elle devra aussi mettre en place une politique tarifaire pour faciliter aux populations démunies, l'accès des enseignements et des productions de l'établissement.

Actions

FONCTIONNEMENT	DEVELOPPEMENT
<ul style="list-style-type: none"> - Changer la dénomination de l'établissement et créer d'un nouveau logo - Prétendre au classement de l'établissement - Communiquer plus largement auprès du grand public (radio, TV, presse écrite) - Améliorer le site internet et réaliser un dépliant - Mettre en place le Projet « Orchestre à l'école » -Mutualiser les recrutements -Mutualiser les jurys pour l'évaluation des élèves - Mettre en place une tarification spécifique pour les populations démunies -Partenariats avec les écoles municipales de musique 	<ul style="list-style-type: none"> - Aider à la mise en place de modules d'enseignement en partenariat avec les municipalités d'Awala-Yalimapo et Maripasoula dans un 1^{er} temps. Dans un 2^{ème} temps, les autres communes selon la volonté des maires. - Créer le télé-enseignement pour des cours à distance dans des communes éloignées - Aider à la mise en place de l'école municipale de musique de Sinnamary - <i>Mettre à disposition des</i> Bus itinérants pour le déplacement des enseignants dans les communes éloignées, proposer des stages ciblés, conférences... - Mettre en place des ateliers de danses et de percussions à St Georges de l'Oyapock - Poursuivre les actions de coopération avec l'Orchestre régional des jeunes d'Amazonie (ORJA) - Concevoir les formations et les productions de l'ENMD en lien avec les communes

3.2 Axe stratégique 2 :

Développement des influences artistiques afro-caribéennes et afro-amazoniennes (préservation du patrimoine culturel)

L'établissement doit être un lieu de référence et de ressource des pratiques musicales présentes sur le territoire, influencées ou non par toutes les autres musiques du continent, des Caraïbes et par le jazz.

Ce patrimoine musical doit être préservé à travers toutes ces pratiques qui s'expriment généralement dans la société guyanaise par des groupes de plus de dix musiciens appelés communément « Orkest ».

Il en est de même du patrimoine chorégraphique, du théâtre.

En effet, à travers les chants, les danses, la population s'identifie aux différents rythmes des répertoires interprétés par ces groupes qui sont au cœur des pratiques culturelles locales.

L'image de l'établissement devra être véhiculée par un « groupe phare » qui à travers le département musiques populaires et jazz, devra répondre à cette exigence.

Objectifs opérationnels

- **Constituer un Centre de Ressources**

A l'exception de quelques musiciens (Maximilien Sabas, Edgar Nibul...) qui ont légué quelques partitions, il existe très peu de musiques écrites issues du patrimoine guyanais.

Cette situation se traduit par une grande pauvreté en partitions et explique aussi la disparition progressive d'une grande partie de ce qui constitue notre patrimoine musical.

L'absence de partitions a été aussi un obstacle au développement de la technique instrumentale et à la diffusion de ce patrimoine.

Cette situation a eu aussi pour conséquence, de reléguer les musiques traditionnelles et populaires au second plan, notamment dans les établissements d'enseignement, faute de matériel didactique (méthodes d'enseignement, ouvrages pédagogiques, partitions...).

La transcription, la copie d'œuvres issues des pratiques musicales guyanaises, caribéennes et du continent permettra de combler cette carence par la volonté de :

- Préserver toutes les musiques issues et pratiquées dans cette grande région ;
- Constituer un centre-ressources doté de partitions écrites pour différents instruments, voix, pour ensembles vocaux et instrumentaux (petits et grands combos...);

- **Diversifier les répertoires**

Les élèves, jeunes et adultes en général, font preuve d'une grande disponibilité dans leur formation instrumentale, et acceptent volontiers de travailler sur la base du répertoire classique lors de leur apprentissage instrumental.

Il n'en demeure pas moins qu'ils sont depuis leur très jeune âge imprégnés de toutes les musiques faisant partie de leur environnement.

Les musiques régionales font partie du répertoire (musiques afro-caribéennes, latino-américaines, afro-amazoniennes telles que biguine, mazurka créole, zouk, salsa jazz, carimbò, sirimbò, carnavalesques, milonga, aléké...) de tous les enseignants dans le cadre de la formation des élèves.

- **Enrichir la formation des enseignants aux pratiques musicales et chorégraphiques de la région**

Les objectifs opérationnels cités ci-dessus impliquent nécessairement que les enseignants se forment à la pratique des musiques existant en Amérique latine, et dans les Caraïbes.

L'ENMD poursuit les échanges avec des institutions telles que l'Institut des Arts de La Havane, l'École de musique et l'Université fédérale du Para, la Fondation culturelle de l'Etat de Bahia (établissements avec lesquels l'ENMD a noué des liens de coopération).

- **Valoriser les pratiques collectives**

Les enseignants au sein des classes instrumentales, devront encourager dans leur démarche pédagogique, les pratiques collectives (Ensembles instrumentaux, Orchestre des élèves du premier cycle, grands et petits combos de jazz et musiques populaires, musique de chambre, chorales d'enfants et d'adultes).

Dès le cycle 1, les élèves sont orientés vers la pratique instrumentale en groupe.

Cette activité est une source de motivation importante, un moyen privilégié de partager ensemble le plaisir de la musique, de resserrer et de tisser des liens entre eux...

A travers ces pratiques, les relations entre départements et enseignants donnent naissance à des projets communs et transversaux. Ce qui contribue à renforcer la communication entre les élèves, les parents et les enseignants. Cette démarche donne une image de convivialité à l'établissement.

Actions

PRODUCTIONS	SUPPORTS PEDAGOGIQUES ET RESSOURCES
<ul style="list-style-type: none"> - Créer un grand COMBO de musiciens professionnels - Créer des COMBOS de jeunes élèves de cycles I et II - Organiser des concerts d'élèves confirmés et des concours d'ensembles - Elaborer et réaliser de projets culturels de coopération - Créer un lieu de rencontres régulier hors des murs de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une méthode pratique et ludique pour l'apprentissage des rythmes afro-caribéens et afro - amazoniens - Constituer un répertoire d'œuvres musicales afro caribéennes et afro amazoniennes - Former à la MAO - Réaliser un CD par le département des Musiques Populaires et Jazz - Développer la recherche sur la danse et la musique de la région - Echanges et résidences d'artistes régionaux - Mettre en place de conventions avec les organismes musicaux étrangers: Stages à l'ISA de la Havane...

3.3 Axe stratégique 3 : Vers une évolution qualitative des enseignements

Pour maintenir un niveau de qualité des enseignements et des acquisitions techniques des élèves, il est important de faire évoluer l'ensemble de la structure à travers les objectifs opérationnels cités:

- **Former et recruter des enseignants au grade de professeur (catégorie A)**

Afin de garantir la qualité des enseignements dispensés dans l'établissement, un plan de formation et de recrutement d'enseignants titulaires du C.A ou du grade de professeur, devra être mis en place pour atteindre cet objectif. En outre, le recrutement devra permettre de réduire le nombre d'élèves dans les classes afin d'optimiser la qualité des enseignements.

- **Réduire le décalage entre le premier et le second cycle**

Il faut créer de nouvelles sources de motivation pour les élèves afin de les mener en fin de cycle 1. Une réorganisation du temps scolaire s'avère prioritaire et indispensable afin de réduire les inconvénients du transport scolaire d'une part, et de bénéficier d'un temps de présence plus important des élèves au conservatoire d'autre part.

Par ailleurs, il convient aussi d'équilibrer le rapport entre le temps de pratique instrumentale des élèves et celui de la formation musicale qui est actuellement en moyenne d'une demi-heure de pratique instrumentale pour une heure et demie de formation musicale hebdomadaire.

Pour cela, la pédagogie de groupe se généralise et la pratique d'ensemble (combos, musique de chambre, les ateliers de déchiffrage instrumental...) est largement dispensée

Un travail de coordination entre les départements FM, instruments a été effectué en 2010, afin de compléter l'harmonisation des objectifs pédagogiques communs.

- **Développer et diffuser la musique de chambre**

La musique classique d'une manière générale est absente de l'ensemble des radios de Guyane, de ce fait, cette musique est ignorée d'une partie du public guyanais. Les rares concerts de musique classique organisés dans notre région sont produits par les élèves, les enseignants de l'ENMD ou par des concertistes à l'occasion de stages, ou de master class.

Actions

3.4 Axe stratégique 4 :

Poursuivre l'ouverture de l'établissement aux pratiques des arts traditionnels

Depuis de très nombreuses années les associations de chants, danses et percussions traditionnelles des communautés bushinenguées et amérindiennes organisent et participent aux différentes manifestations, fêtes de communes, commémorations, festivals qui ont lieu dans la région.

Ces communautés affichent une volonté d'exprimer leurs pratiques artistiques et entendent affirmer leur propre identité culturelle.

L'école en travaillant avec ces associations doit participer au développement et à la diffusion de ces pratiques artistiques. Le conventionnement dans un premier temps est la formule la mieux adaptée à la situation.

- *Fixer un plan de formation pour les enseignants*
- *Organiser des stages de préparation aux concours CNEPT et examen du C.A.*
- *Créer de postes pour renforcer l'encadrement de l'équipe pédagogique ;*
- *Améliorer le suivi des élèves:*
- *Créer un carnet de correspondance pour suivre le parcours des élèves*
- *Favoriser la coopération régionale avec le Brésil, le Surinam et Cuba*
- *Signature d'un avenant à la convention de 2007 avec la fondation culturelle de l'Etat de Bahia ayant pour objet l'échange d'artistes-enseignants- Constituer un Centre de Ressources (médiathèque, ludothèque)*
- *Développer les partenariats avec les structures de diffusion (festivals, scènes conventionnées...)*

Il permettra aux associations une liberté de fonctionnement en étant dans un cadre institutionnel reconnu, et elles pourront bénéficier de moyens logistiques qui faciliteront leur expansion.

Dans un deuxième temps, il conviendra d'intégrer ces pratiques dans les enseignements de l'établissement.

Objectif opérationnel

- **Favoriser l'accès de l'établissement à toutes les populations ou « communautés » vivant en Guyane.**

Cette accessibilité doit être facilitée au moyen des ateliers de musique (pratique instrumentale percussions, batucada brésilienne, musique traditionnelle des Andes, harpe paraguayenne et vénézuélienne,...), danse (danses Hmongs, chinoises, samba, amérindiennes, bushinengue sama, ...). Différentes communautés fréquentent l'établissement depuis sa création.

L'école doit autant que possible accueillir et travailler en partenariat avec les associations culturelles des différentes communautés sur des projets artistiques qui favoriseront un champ d'expression riche et diversifié.

Actions

- Dispenser un enseignement des musiques et des danses amérindienne et bushinengue à travers des conventions avec les associations ;
- Intégration de ces enseignements au sein de l'ENMD dans le cursus ;
- Faciliter la diffusion des cultures des différentes communautés en établissant des partenariats avec les associations ;

3.5 Axe stratégique 5 : Améliorer et consolider le fonctionnement administratif

L'organigramme voté en 2006 par le Conseil d'administration, doit faire l'objet de modifications dans le cadre de la réorganisation des services administratifs.

Cette dernière se fera grâce à la mutualisation des moyens matériels et humains, avec les services de l'Office Culturel de la région Guyane (OCRG).

Les services concernés sont les suivants :

- le service comptabilité, finance et traitement des salaires
- le service communication
- les services de ressources humaines

Objectif opérationnel

- **Repenser l'organisation structurelle**

Les établissements public ENMD et OCRG cohabitant au sein de l'ENCRE font apparaître des services administratifs faisant double emploi (ressources humaines et finances).

Pour obtenir une meilleure optimisation de la présence de ce personnel et afin de réaliser une économie d'échelle, il s'avère nécessaire de constituer un service de ressources humaines, finances et communication, œuvrant pour le compte des deux structures.

Actions

- Transformer l'ENMD en Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)
- Étendre les locaux
- Mettre en place le nouvel organigramme
- Mutualiser ENMD - OCRG :
 - Mise en place d'un Service de Ressources Humaines
 - Mise en place d'un Service de Communication
 - Mise en place d'un accueil
- Mutualiser les moyens matériels

TABLEAU SYNTHETIQUE DES ACTIONS

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
3.1 Rayonnement de l'établissement et extension de ses missions sur l'ensemble du territoire	<p style="text-align: center;">Renforcer la mise en réseau des écoles municipales de musique et de danse (ENMD, Matoury, Kourou et Saint Laurent)</p> <p style="text-align: center;">Elargir l'offre d'enseignement</p> <p style="text-align: center;">Mettre en place des structures d'enseignements adaptés à la situation des communes</p> <p style="text-align: center;">Ouvrir l'établissement à d'autres publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Changer la dénomination de l'établissement et créer d'un nouveau logo - Prétendre au classement de l'établissement - Communiquer plus largement auprès du grand public (radio, TV, presse écrite) - Améliorer le site internet et réaliser un dépliant - Mettre en place le Projet « Orchestre à l'école » - Mutualiser et développer les recrutements (enseignants) - Mutualiser les jurys pour l'évaluation des élèves - Aider à la mise en place de modules d'enseignement en partenariat avec les municipalités d'Awala-Yalimapo et Maripasoula. - Créer la télé-enseignement pour des cours à distance dans des communes éloignées - Aider à la mise en place de l'école municipale de musique de Sinnamary - Mettre à disposition des Bus itinérants pour le déplacement des enseignants dans les communes éloignées, proposer des stages ciblés, conférences... - Mettre en place des ateliers de danses et de percussions à St Georges de l'Oyapock - Poursuivre les actions de coopération avec l'Orchestre régional des jeunes d'Amazonie (ORJA) - Partager la programmation dans le cadre de la production et de la diffusion

<p>3.2 Développement des influences artistiques afro-caribéennes et afro-amazonienne</p>	<p>Constituer un Centre de Ressources</p> <p>Diversifier les répertoire</p> <p>Enrichir la formation des enseignants aux pratiques musicales et chorégraphiques de la région</p> <p>Valoriser les pratiques collectives</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un grand COMBO de musiciens professionnels - Créer des COMBOS de jeunes élèves de cycles I et II - Organiser des concerts d'élèves confirmés et des concours d'ensembles - Elaborer et réaliser de projets culturels de coopération - Créer un lieu de rencontres régulier hors des murs de l'école - Créer une méthode pratique et ludique pour l'apprentissage des rythmes afro-caribéens et afro - amazoniens - Constituer un répertoire d'œuvres musicales afro caribéennes et afro amazoniennes - Former à la MAO - Réaliser un CD par le département des Musiques Populaires et Jazz - Développer la recherche sur la danse et la musique de la région - Echanges et résidences d'artistes régionaux - Mettre en place de conventions avec les organismes musicaux étrangers: Stages à l'ISA de la Havane...
<p>3.3 Vers une évolution qualitative des enseignements</p>	<p>Former et recruter des enseignants au grade de professeur (catégorie A)</p> <p>Réduire le décalage entre le 1^{er} et le 2nd cycle</p> <p>Développer et diffuser la musique de chambre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fixer un plan de formation pour les enseignants - Organiser des stages de préparation aux concours CNFPT et examen du C.A et D.E. - Créer des postes pour renforcer l'encadrement de l'équipe pédagogique et satisfaire les besoins en enseignants ; -- Améliorer le suivi des élèves: - Créer un carnet de correspondance pour suivre le parcours des élèves - Favoriser la coopération régionale avec le Brésil, le Surinam et Cuba - Signature d'un avenant à la convention de 2007 avec la fondation culturelle de l'Etat de Bahia ayant pour objet l'échange d'artistes-enseignants - Constituer un Centre de Ressources (médiathèque, ludothèque)
<p>3.4. Poursuivre l'ouverture de l'établissement aux pratiques des arts traditionnels</p>	<p>Favoriser l'accès de l'établissement à toutes les populations ou « communautés » vivant en Guyane.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dispenser un enseignement et faciliter ma diffusion des musiques et des danses amérindienne et bushinenguées à travers des conventions - Faciliter la diffusion des cultures des différentes communautés en établissant des partenariats avec les associations ;
<p>3.5. Améliorer et consolider le fonctionnement administratif</p>	<p>Repenser l'organisation structurelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Transformer l'ENMD en Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) - Etendre les locaux - Mettre en place un nouvel organigramme - Mutualiser les moyens matériels et humains de l'ENMD et de L'OCRG

4. OUTILS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Le système de suivi :

Le Conseil d'Administration met en place un comité de suivi chargé de valider l'efficacité de la mise en œuvre du projet d'établissement.

Ce comité est consulté dans les trois mois suivant l'approbation du projet d'établissement il examine les actions prioritaires à mettre en œuvre pour la première année.

Les années suivantes, il se réunit dans le courant du mois de mai pour étudier les actions de l'année scolaire à venir.

Il évalue périodiquement les progrès réalisés pour atteindre des objectifs spécifiques du projet d'établissement sur la base de documents soumis par le Président de Conseil d'Administration.

Il propose au Président du Conseil d'Administration toute adaptation ou révision du projet pédagogique dans le but d'améliorer sa mise en œuvre.

Il étudie également les différents rapports d'évaluation du projet d'établissement.

Le système d'évaluation :

Les principaux outils d'évaluation sont :

- Les rapports annuels d'exécution
- Le rapport à mi-parcours (3 ans)
- Le rapport final d'exécution (6 ans)

Ils visent à renforcer la qualité, l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre du projet d'établissement.

Le rapport à mi-parcours et le rapport final seront réalisés par des prestataires indépendants rémunérés par la Région Guyane.

Composition du comité de suivi :

Président de l'ENMD

La vice Présidente de la Région déléguée à la culture

Le Directeur de la DAC (ou son représentant)

Directeur Général des Services de la Région Guyane (ou son représentant)

Directeur de l'ENMD

Chef du Département Culture

Les professeurs coordonnateurs des départements d'enseignement artistique

Quatre personnalités qualifiées pour la danse, la musique, le théâtre et le spectacle vivant

Présentation des indicateurs de suivi du projet d'établissement

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEUR DE RÉALISATION	INDICATEUR DE RÉSULTATS
<p>3.1</p> <p>Rayonnement de l'établissement et extension de ses missions sur l'ensemble du territoire</p>	<p>Renforcer la mise en réseau des écoles municipales des écoles de musique et de danse (ENMD, Matoury, Kourou et Saint-Laurent)</p> <p>Conforter une image de pôle culturel : élargir l'offre d'enseignement (théâtre et spectacle vivant)</p> <p>Mettre en place de structures d'enseignement adaptées à la situation des communes</p> <p>Ouvrir l'établissement à d'autres publics</p> <p>Mettre en réseau les écoles de musique municipales</p>	<p>Nombre de conventions signées avec les communes du territoire</p> <p>Nombre de réunions avec les municipalités</p> <p>Nombre de visiteurs du site internet</p> <p>Nombre de supports de communication créés</p> <p>Nombre d'ateliers réalisés dans les communes</p> <p>Nombre d'interventions effectuées dans les établissements scolaires</p>	<p>Evolution du nombre d'élèves étudiant la musique la danse et le théâtre en Guyane</p> <p>Evolution du nombre de commune disposant d'un outil d'enseignement artistique</p> <p>Evolution du nombre de spectateurs dans les représentations</p> <p>Evolution du nombre de spectacles sur le territoire</p>
<p>3.2</p> <p>Développement des influences artistiques afro-caribéennes et afro-amazonienne</p>	<p>Constituer un Centre de Ressources</p> <p>Diversifier les répertoires</p> <p>Enrichir la formation des enseignants aux pratiques musicales et chorégraphiques de la région</p> <p>Valoriser les pratiques collectives</p>	<p>Nombre de groupes œuvrant dans les ateliers</p> <p>Nombre de supports pédagogiques créés par l'ENMD</p> <p>Nombre de déplacements artistiques réalisés</p> <p>Nombre de musiciens déplacés</p> <p>Nombre de productions réalisées</p> <p>Nombre de conventions avec partenaires étrangers</p>	<p>Nombre de concerts programmés comportant des œuvres afo-caribéennes</p> <p>Nombre d'élèves formés aux pratiques artistiques régionales</p> <p>Nombre de résidences d'artistes</p> <p>Nombre de concerts effectués à l'extérieur</p>
<p>3.3</p> <p>Vers une évolution qualitative des enseignements</p>	<p>Former et recruter des enseignants au grade de professeur (catégorie A)</p> <p>Réduire le décalage entre le 1^{er} et le 2nd cycle</p> <p>Développer et diffuser la musique de chambre</p>	<p>Nombre d'outils créés pour le suivi des élèves</p> <p>Nombre de stages réalisés</p> <p>Nombre de poste de professeurs créés</p> <p>Nombre de réunions pour la création du centre de ressources</p>	<p>Evolution de l'absentéisme des élèves</p> <p>Nombre d'heures de formation reçues par les enseignant</p> <p>Nombre de professeurs ayant passé le concours de catégorie A et examens C.A et D.E</p> <p>Nombre de professeurs recrutés</p>

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	INDICATEUR DE RÉALISATION	INDICATEUR DE RÉSULTATS
<p align="center">3.4</p> <p align="center">Poursuivre l'ouverture de l'établissement aux pratiques des arts traditionnels</p>	<p align="center">Favoriser l'accès de l'établissement à toutes les populations ou « communautés » vivant en Guyane</p>	<p align="center">Nombre de modules d'enseignement créés en pour l'apprentissage des danses et musiques Bushinenguées et amérindiennes</p>	<p align="center">Taux de fréquentation des modules</p> <p align="center">Nombre de lieux d'implantation des modules</p>
<p align="center">3.5</p> <p align="center">Améliorer et consolider le fonctionnement administratif</p>	<p align="center">Repenser l'organisation structurelle</p>	<p align="center">Mutualisation des fonctions RH/finances/communication/accueil/courrier</p>	<p align="center">Amélioration du suivi des retraites, des carrières amélioration de la communication de l'accueil...</p>